



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LM-A22-00097
04/01/2022

**DRAC de la Nouvelle-Aquitaine
Unité départementale de l'architecture
et du patrimoine (UDAP) de la Haute-Vienne**

Affaire suivie par :
Catherine Bâlon

Limoges, le 27 décembre 2021

N/Réf : 2021/CB/R221

L'architecte des Bâtiments de France

à

Limoges Métropole
Pôle aménagement du territoire et mobilité
DDTAE
19 rue Bernard Palissy
CS 10001
87031 Limoges cedex 1

Objet : modification n° 1 du règlement local de publicité (RLP) de la commune de Feytiat

Par courrier du 10 décembre dernier, vous me demandez mon avis concernant la modification n° 1 du règlement local de publicité de la commune de Feytiat.

Je vous informe que j'émet un avis favorable pour cette modification.

Lætitia Morellet

Architecte et urbaniste de l'État
Architecte des Bâtiments de France